

COMMUNE DE FLEMALLE

ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'INFORMATION PREALABLE

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Flémalle qu'une demande de permis de constructions groupées pour un terrain de plus de deux hectares va être introduite par :

LAMY PROMOTION BELGIQUE sprl
Rue Gomélevay 52
4870 NESSONVAUX

Cette demande portera sur l'objet suivant :

Demande de permis de constructions groupées pour un terrain de plus de deux hectares situé rue Les Bocages à Mons-lez-Liège, sur le territoire de la commune de Flémalle

Conformément aux articles R53 et R56 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, cette demande fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

En vertu des articles D29-5 et R41-3 de ce Code, une réunion d'information à laquelle la population est invitée, se tiendra le:

Le mercredi 20 mars 2019 à 19h00 à la salle de l'Ecole communale Jean Beulers, rue de Mons-lez-Liège 260 à 4400 Flémalle

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.65 et D.67 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut transmettre ses remarques et propositions concernant l'étude d'incidences jusqu'au 4 avril 2019 inclus, par écrit au Collège communal de Flémalle et en copie au demandeur du permis.

Toute information utile peut être obtenue auprès de Lamy Promotion Belgique 087/31.65.04.